

✳

Arrondissement
de VALENCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES MUNICIPAUX

✳



ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AU NIVEAU DU CARREFOUR DE LA RUE JULES GUESDE ET LA RUE PASTEUR A QUAROUBLE (TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux qui vont être entrepris par la Société RAMERY TP à RAISMES au niveau de l'intersection de la rue Jules Guesde et de la rue Pasteur à partir du 12 juin 2023 et ce jusqu'au 3 juillet 2023

ARRETONS:

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera interdite au niveau de l'intersection de la rue Jules Guesde et de la rue Pasteur du 12 juin et ce jusqu'au 3 juillet 2023. Le stationnement sera également interdit. Ces restrictions de circulation et de stationnement seront matérialisées par des panneaux interdiction de circulation et de stationner.

Article 2 : Une déviation sera instaurée par la RD50, la RD101(rue Carnot à Onnaing) et la RD630 (rue Jean Jaurès à Quarouble)

Article 3 : Le chantier sera signalé à l'avancement des travaux par des panneaux. La signalisation adéquate sera assurée par la Société RAMERY, ZI du bas Pré – BP 55 59590 RAISMES

Article 4 : Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur le Directeur de la Société RAMERY, ZI du bas Pré – BP 55 59590 RAISMES
- Monsieur le Directeur FINAND, AULNOY LES VALENCIENNES
- Monsieur le Directeur SIMOUV à SAINT-SAULVE



Quarouble, le 7 juin 2023

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY